Collège du Blanc Mesnil

Dossier d'inscription

Année scolaire : 2022 - 2023

Famille :

Inscription 2022-2023

1 – Admission

L'admission au Collège du Blanc Mesnil ne pourra être effective qu'après :

♦ un entretien avec la Directrice / le Directeur
♦ l'acceptation du règlement de l'établissement
♦ l'acceptation du projet pédagogique

2 - Frais de scolarité

Les frais mensuels de scolarité se montent au minimum à (sur 10 mois)

- 230 € par enfant collégien pour deux enfants
- 225 € pour le 3ème
- 220 € pour le 4ème et plus

Possibilité de demander une aide sous forme de bourse selon les revenus de la famille

Le montant n'inclut pas l'achat des fournitures, des livres, l'étude du soir, la garderie et la surveillance de cantine

3 - Le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit contenir pour chaque enfant chaque année :

- ♦ la fiche familiale de renseignements
- ♦ la fiche individuelle d'inscription
- ♦ une copie du règlement signé
- ♦ le mandat de prélèvement SEPA (en cas de prélèvement automatique) et un RIB
- ♦ le document de droit à l'utilisation de photographies
- ♦ un chèque de réservation de 115,00 €
- ♦ une copie du livret de famille
- ♦ l'attestation d'assurance scolaire
- ♦ le certificat de radiation

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS
2022-2023

PARENTS

Nom du père	Prénom	Téléphone
Profession et employeur	Adresse électronique	
Adresse du domicile		
Nom de la mère	Prénom	Téléphone
Profession et employeur	Adresse électronique	
Adresse du domicile (si différente)		
Situation familiale : Mariés □ Autre :		

RESPONSABLE LEGAL (si différent des parents)

Nom	Prénom
Activité	Adresse électronique

ENFANTS SCOLARISES AILLEURS

Nom	Prénom	Etablissement

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un élève accident ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'école. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Numéro de sécurité sociale du père ou du responsable légal

Numéro de sécurité sociale de la mère

Nom, adresse et numéro de téléphone d'une personne supplémentaire à prévenir

DROITS

Les documents du dossier d'inscription ne font pas l'objet d'un traitement confidentiel. Certaines informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique et pourront être communiquées aux autorités légales Conformément à la loi n°78-178; toute personne justifiant de son identité, peut, en s'adressant à l'école, demander communication et rectification des informations la concernant.

Dans le cadre du "droit à l'image", j'autorise l'école du Blanc Mesnil à utiliser les photographies qui seraient prises de mon enfant en cours d'activités, dans une démarche de promotion et d'information : OUI // NON

Nous certifions que les informations fournies sont exactes

A……., le……Signature des parents

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION
2022-2023

Nom	Trois premiers prénoms	Date, ville et département (nom + n°) de naissance

Adresse
Rappel du principal numéro et nom de la personne à appeler en cas d'urgence

CLASSE ET APTITUDES

École et classe actuelles au moment de la demande d'inscription
Aptitudes particulières :
Difficultés particulières :

SANTÉ

Difficultés de santé : (allergies, régimes)	
Traitement en cours médicaments prescrits	
Vaccinations	*Nous certifions que notre enfant est à jour dans ces vaccinations obligatoires.* *Date du dernier rappel (recommandé tous les cinq ans) :*
Autorisation d'intervention chirurgicale	*Nous autorisons le personnel de l'école à prendre toutes les mesures nécessaires au cas, où victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, notre enfant aurait à subir une intervention chirurgicale.*

ASSURANCE SCOLAIRE

Compagnie	Numéro de contrat

Nous certifions que les informations fournies sont exactes, À_____, le_____	Noms et signature des parents	

REGLEMENT
DU COLLEGE DU BLANC MESNIL

A – Horaires

Les collégiens sont accueillis à partir de 7h45.
Les cours commencent à 8h.
Les élèves restent dans l'établissement pour travailler selon les horaires indiqués sur leur emploi du temps, même lors de l'absence d'un professeur.

La pause déjeuner est organisée dans les locaux de l'établissement. Il est interdit de sortir pour aller chercher un repas et de revenir le manger au collège. Il est interdit de sortir déjeuner en groupe et de revenir ensuite.

Les parents définissent à la rentrée les jours où leur enfant reste au collège sur le temps du midi. Les sorties exceptionnelles des élèves sur le temps du midi se font grâce au billet de demande d'autorisation de sortie.
Pour les collégiens, la grille ouvre de 12h à 12h10 puis de 12h50 à 13h. Les sorties et les arrivées des élèves se font sur ces créneaux uniquement.
Les élèves du collège peuvent sortir librement le soir après les cours.

B - Vie scolaire et pédagogie

L'année scolaire s'organise en 5 périodes :

- septembre – octobre
- novembre – décembre
- janvier – février
- mars – avril
- mai – juin

Un bulletin est remis aux familles à chaque période.
Les fiches de notes remplies quotidiennement par l'élève et signées chaque semaine par les parents font office de relevé de notes. Les élèves doivent conserver ces fiches de notes dans leur trieur.
Deux rencontres parents / professeurs sont organisées (en octobre et en février).
Une réunion d'information générale sur le collège est prévue au mois de juin précédent la rentrée.

1 - Le conseil de classe

Il est composé des professeurs de toutes les matières.
Il se réunit trois fois dans l'année sous la responsabilité pédagogique de la directrice.
Il fait le point sur la progression et sur le comportement des élèves.
Il réduit ou prolonge d'un an la scolarité d'un élève.
Il décide des sanctions en cas de manque de travail ou d'un comportement incompatible avec le bon fonctionnement du collège.
Il informe chaque famille des résultats et du comportement de l'élève.

2 - Le passage de classe

Le passage en classe supérieure est conditionné par les résultats obtenus aux évaluations.
Le doublement ou le passage anticipé est décidé par le conseil de classe.

3 - Le conseil d'enseignement

Il est composé par l'ensemble des professeurs.
Il se réunit sous la responsabilité pédagogique de la directrice.
Il élabore les programmes, les progressions et organise les activités du collège.
Chaque professeur est autonome, et, selon son expérience, fait ses choix pédagogiques, en accord avec le projet et l'esprit de l'établissement. L'équipe pédagogique se donne pour mission d'instruire solidement les élèves.

4 - La transmission des savoirs

Le premier objectif du collège est la transmission des savoirs. L'élève doit être instruit avec soin et bon sens pour devenir un adulte libre et capable de s'intégrer dans la société. Pour que cette instruction soit possible, il est nécessaire d'appliquer des progressions et des programmes rigoureux afin d'éviter que les connaissances soient fragiles et confuses.
Toute l'équipe pédagogique suit ainsi, et de façon cohérente, des programmes consistants et progressifs sur les quatre années de collège.

- Développement de la mémoire : les leçons sont à apprendre par cœur, en veillant à leur bonne compréhension.
- Devoirs : les devoirs à effectuer à la maison sont donnés quotidiennement. Les parents sont tenus d'en vérifier la réalisation.

Au cours de leur scolarité au collège, les élèves sont présentés :

- à l'ASSR1 et à l'ASSR2
- au PSC1
- au Certificat de Formation Générale et/ou au Diplôme National du Brevet
- au Cambridge : dans la mesure où l'équipe du Blanc Mesnil forme à la base des acquis pour l'examen sans surcoût, les parents s'engagent à accepter l'inscription de leurs enfants et à en assumer les frais.

Les élèves bénéficient d'une information suivie sur l'orientation tout au long des quatre années de collège. Les stages d'observation en milieu professionnel sont obligatoires.
Les élèves sont préparés au Diplôme National du Brevet en tant que véritable examen (sans prise en compte du contrôle) continu et au passage du Cambridge English Qualifications.

5 - La progression et la solidarité

Le collège favorise et encourage la progression et le dépassement de soi chez chaque élève.
Le collège favorise et encourage le respect et l'esprit d'entraide entre les élèves, et plus particulièrement envers les camarades en difficulté.

6 - La complémentarité famille / collège

Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont librement choisi l'Ecole du Blanc Mesnil, qui a besoin de leur concours pour mener à bien sa mission. Les familles s'engagent donc dans le projet de l'établissement. Cette coopération entre la famille et le collège, fondée sur la confiance, rend possible l'instruction de l'enfant.
Si le collège offre aux élèves un enseignement structuré, avec des programmes consistants, il revient à la famille de veiller à ce que l'enfant fournisse un travail régulier et sérieux, qu'il se couche tôt, évite toute activité ou loisir contraire à sa croissance intellectuelle et morale. Ainsi les élèves grandissent dans un climat de confiance et de sécurité puisque collège et famille, en partenariat, vont dans le même sens.
Il est scientifiquement reconnu que l'exposition aux écrans (télévision, ordinateur, internet, jeux-vidéos, tablette, téléphone portable, fréquentation des réseaux sociaux...) est préjudiciable au bon développement intellectuel et psychologique des adolescents. Les parents s'engagent donc à contrôler de façon stricte l'usage de ces technologies.
Les familles s'engagent à faire effectuer tout ou partie d'un bilan complet (psychologique, psychométrique, orthophonique, psychomoteur…) par un professionnel habilité lorsque le chef d'établissement estime que cela est nécessaire et le demande.
Les familles s'engagent à répondre aux sollicitations de la direction : audit, avis sur questions précises…

7 - L'assiduité et la ponctualité

La ponctualité en cours est exigée et les retards sont sanctionnés.
Un calendrier annuel fixe rigoureusement les jours de présence au collège du Blanc Mesnil et les périodes de vacances. Le non-respect de ce calendrier entraîne le rejet de toute réinscription. Seules sont autorisées les absences justifiées par un motif sérieux (décès, maladie, événements familiaux…).
Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande préalable.
Toute absence imprévue doit être signalée immédiatement.
Il sera demandé aux collégiens de s'investir dans la vie de l'établissement : implication dans l'organisation du marché de Noël et présence en uniforme le jour-J, participation aux diverses manifestations (concerts, kermesse…).
Les parents s'engagent à ce que leurs enfants participent à tous les événements à fin de promotion du Blanc Mesnil : kermesse, concert, moments festifs, marché de Noël…

8 - Les journées pédagogiques

Deux journées pédagogiques seront fixées au cours de chaque année pour la formation des enseignants. Ces journées auront lieu sur le temps scolaire lorsqu'aucune autre possibilité ne permettra de les organiser hors temps scolaire (selon emploi du temps des formateurs).

9 - La sécurité

Dans l'établissement, en classe comme lors des récréations, les collégiens obéissent à tous les adultes encadrant : instituteurs, professeurs du collège et surveillants.
Tous les élèves doivent être couverts par une assurance familiale incluant la sécurité scolaire. Les dégradations des locaux et du matériel ne sont pas pris en charge par l'assurance collective de *Cours Candelier Scolaire*. Toute dépense en réparation des dégâts causés est à la charge des familles.

10 - La tenue vestimentaire

- Les élèves viennent en classe revêtus de l'uniforme du collège.
- L'uniforme au complet pour les cours se compose des pièces suivantes selon ce qui a été défini par la direction : blazer bleu marine – chemise ou polo blanc – pull bleu marine – jupe grise ou pantalon gris ou bermuda gris – collant ou chaussettes bleu marine – chaussures de ville
- L'uniforme complet pour l'EPS se compose des pièces suivantes marquées du blason de l'école : polo bleu marine – sweatshirt gris – short bleu marine ou legging bleu marine ou gris

- Toutes les pièces de l'uniforme sont marquées au nom de l'élève. L'uniforme doit être propre.
- La tenue de sport régulièrement lavée est rangée dans un sac prévu à cet effet. Toutes les affaires et le sac doivent être marqués au nom de l'élève. Les élèves se changent à l'école avant et après le cours de sport.
- Les vêtements délavés ou déchirés, les tenues de sport (hors cours d'EPS), les pantalons larges ou déstructurés, les jupes et robes trop courtes, les décolletés et bretelles fines, les gadgets vestimentaires et les tenues portant des marques ostentatoires sont interdits.
- La tête doit être dégagée. Seuls le bonnet de laine et la capuche du manteau l'hiver sont acceptés par temps froid.
- Les élèves portent des chaussures de ville de couleur sombre. Les baskets ou autres chaussures de sport sont interdites en dehors des cours de sport. Les chaussures de toile sont tolérées par beau temps.
- Les cheveux doivent être courts pour les garçons et attachés pour les filles. Les coiffures hirsutes, teintées ou décolorées sont interdites.
- Les bijoux et le maquillage sont interdits.

11 - La discipline

- Les relations des élèves avec les adultes relèvent de la politesse : vouvoyer l'adulte, se lever lorsqu'un adulte entre en classe, saluer dans les couloirs, tenir une porte, présenter des excuses si besoin.
- Les relations des élèves entre eux doivent rester polies et respectueuses.
- Dans le cas de paroles et/ou de faits avérés de méchancetés réitérés, (situation de harcèlement) les familles des deux parties sont convoquées pour un face à face afin de régler le problème avec l'implication de tous.
- Si des familles et la direction doivent se réunir dans le cas de faits d''indiscipline réitérés, les enfants concernés doivent être présents dans la pièce à côté lors de la réunion ; ceci dans le but de les aider à prendre conscience de la situation, à mesurer le dérangement causé par leurs agissements et donc à se responsabiliser.
- L'attitude dégradante ou vulgaire, le non-respect de l'autre, l'insolence, le refus d'autorité… sont sanctionnés.
- Chaque élève arrive en classe avec son matériel au complet, vérifié, remplacé si nécessaire et marqué à son nom.
- Les confiseries et chewing-gums sont strictement interdits dans tout l'établissement et lors des sorties scolaires.
- Aux abords de l'établissement et lors de sorties scolaires à pied ou en transport en commun, les élèves restent discrets, ne se font pas remarquer et observent de bonnes manières et un langage correct.
- **Sont interdits** :
    - le matériel fantaisiste, coûteux, porteur de marque… et autres gadgets inutiles
    - les objets dangereux (briquet et allumettes, déodorant, armes, ballon en cuir…)
    - les objets de valeur et l'argent (sauf pour un paiement destiné à l'école mis sous enveloppe scellée par les parents)
    - toute forme de vente, de troc et d'échange
    - les objets électroniques (tablette, liseuse, portable, Ipod, jeux vidéo …)
    - les substances nuisibles (alcool, tabac, drogues, boissons énergisantes…)
    - les livres et les revues de mauvais goût, les cartes à collectionner et les jeux de rôles
    - le gaspillage de nourriture
    - le copiage et la tricherie
    - le vol
    - la violence verbale ou physique

Le téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Tout élève possédant un téléphone portable doit obligatoirement le déposer dès 8h dans « l'armoire à portables » et il n'est autorisé à le récupérer que le soir lorsqu'il quitte l'établissement. S'il doit contacter sa famille pendant la journée, il s'adresse à la direction de l'école mais n'utilise en aucun cas son téléphone personnel. Le portable rangé dans « l'armoire à portables » doit être totalement éteint.
Tout manquement à ce règlement est sanctionné par le conseil des professeurs selon la gravité des faits :

1. Avertissement oral ou écrit
2. Devoir à rendre et/ou punition de réparation
3. Retenue (le soir ou le samedi matin – les parents sont alors redevables des frais engagés pour l'organisation de cette retenue)
4. Blâme avec exclusion temporaire de la classe (de 2 jours à une semaine)
5. Exclusion définitive

12 - La correspondance

Pour tout courrier papier, préciser sur l'enveloppe le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Les certificats de scolarité doivent être demandés.
Nous privilégions une communication fluide et transparente par mail. Nous demandons à être mis rapidement au courant du moindre problème.
Les familles s'engagent à lire tous les mails qui leur sont envoyés par l'établissement pour le bon fonctionnement de l'école élémentaire et du collège. Elles archivent tout mail important pour elles.

13 - La comptabilité

Pour les frais de réservation, un chèque de 115 € est à régler au moment de l'inscription chaque année. L'inscription devient effective à l'encaissement. Le reste des frais de scolarité est à régler chaque mois.
En cas de problème général (pandémie, intempérie, pollution…) empêchant la fréquentation de l'école ou du collège par les élèves, le montant de la scolarité reste dû.

Nota bene : Cours Candelier Scolaire apportera les avenants nécessaires à ce règlement en cours d'année pour le bon fonctionnement de l'école.

Signature des deux parents

COURS CANDELIER SCOLAIRE
4, place de la République
59200 TOURCOING

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ASSOCIATION COURS CANDELIER SCOLAIRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque va débiter votre compte conformément aux instructions de l'ASSOCIATION COURS CANDELIER SCOLAIRE.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	COURS CANDELIER SCOLAIRE 4, place de la République 59200 Tourcoing

COMPTE A DEBITER
Titulaire du Compte :
Domiciliation :
IBAN : **……** **BIC :** **……**

Type de Mandat : Récurrent

Date et signature :

Utilisation de photographies

Je, soussigné(e), ...……(nom et prénom),
demeurant à ……
…….
…….
autorise le collège du Blanc Mesnil / Cours Candelier à utiliser des photographies de mon / mes enfant(s) : (prénoms)

- -
- -
- -

pour faire connaître le collège du Blanc Mesnil / Cours Candelier.

Je ne demanderai pas de rémunération pour l'usage de ces photographies.

Fait à ..... , le …. /.... / 20....

Signature des parents, précédée de la mention « Bon pour accord »

Portable

Je certifie sur l'honneur que mon fils/ma fille ……..scolarisé(e) en classe de ……..

- n'apporte pas de portable au sein de l'école
- apporte un portable au sein de l'école
    - quotidiennement
    - occasionnellement (préciser les jours : ……

……..……)
    - marque du portable :……..…
    - couleur du portable :.……

Si la situation déclarée dans ce document devait changer en cours d'année, je m'engage à prévenir immédiatement la direction.

Fait à ..... , le …. /.... / 20....

Signature des parents

RAPPEL DU REGLEMENT

Les **portables** sont **interdits** dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves déposent obligatoirement leur téléphone (complètement éteint et non pas seulement en veille) dans les boîtes en bois prévues (1 boîte à casiers par classe) installées dans le hall de l'école.

Les **téléphones sont déposés à l'arrivée des élèves à l'école dès 8h** et ne sont récupérés **qu'au moment de quitter l'établissement** en fin de journée. Les élèves ne rallument leur portable que lorsqu'ils ont quitté l'école, uniquement lorsqu'ils sont dans la rue.

Tout élève n'obéissant pas à ce règlement sera sévèrement sanctionné.

Comme le règlement le spécifie, les élèves doivent éviter d'apporter à l'école tout objet de valeur, aussi est-il conseillé de se contenter d'un portable simple (type brique ne servant qu'à téléphoner) et seulement pour les cas d'absolue nécessité.

Nous dégageons toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité d'un élève, au collège du Blanc Mesnil, sont de **230 euros par mois (sur 10 mois).**

En 2020-2021, le coût réel pour l'école du Blanc Mesnil est de **485 euros par mois (sur 10 mois),** pour un élève du collège.

A titre de comparaison, un collégien de l'enseignement public coûte **871 euros par mois (sur 10 mois)*.**

***** *https://www.education.gouv.fr/le-budget-et-les-finances-du-systeme-educatif-89252*

Cette année, c'est **plus de 250 000 euros** que l'association Cours Candelier Scolaire devra trouver afin d'assurer sa mission.

Du fait de son statut d'école hors contrat, et donc libre, l'école du Blanc Mesnil ne bénéficie d'aucune aide de l'état.

Librement et en fonction de vos revenus, vous pouvez participer à cet effort en valorisant les frais de scolarité de votre enfant.

A cette fin, nous vous invitons à choisir les frais de scolarité de votre enfant parmi les propositions suivantes :

	Collège	**Je choisis de valoriser les frais de scolarité de mon enfant à hauteur de**
Frais mensuels de scolarité valorisés à hauteur de 60 % du coût réel	290,00 €	☐
Frais mensuels de scolarité valorisés à hauteur de 70 % du coût réel	340,00 €	☐
Frais mensuels de scolarité valorisés à hauteur de 80 % du coût réel	390,00 €	☐
Frais mensuels de scolarité valorisés à hauteur de 90 % du coût réel	435,00 €	☐
Frais mensuels de scolarité valorisés à hauteur de 100 % du coût réel	485,00 €	☐

Librement et dans une volonté de nous aider, vous pouvez également participer aux différentes collectes de dons organisées tout au long de l'année scolaire. Ces dons, essentiels à notre existence et à notre mission, nous permettent de garantir notre liberté, notre indépendance et constituent un véritable investissement pour votre enfant.

Signatures des parents